

BGer 6B_538/2016 vom 27. Mai 2016

Bundesgericht, 2016-05-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_538_2016

FR: TF 6B_538/2016 du 27 mai 2016

IT: TF 6B_538/2016 del 27 maggio 2016

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

{T 0/2}

6B_538/2016

Ordonnance du 27 mai 2016

Cour de droit pénal

Composition

M. le Juge fédéral Denys, Président.

Greffière : Mme Gehring.

Participants à la procédure

X._____,

recourante,

contre

Ministère public de la République et canton de Genève, route de Chancy 6B, 1213
Petit-Lancy,

intimé.

Objet

Ordonnance de non-entrée en matière (indemnité suite à un préjudice), retrait du recours au Tribunal fédéral,

recours contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours, du 14 avril 2016 (ACPR/213/2016).

Considérant en fait et en droit :

Par courrier posté le 26 mai 2016, X._____ retire le recours qu'elle a interjeté au Tribunal fédéral contre l'arrêt rendu dans la procédure citée sous rubrique. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais.

Par ces motifs, le Président ordonne :

1.

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire 6B_538/2016 est rayée du rôle.

2.

Il n'est pas prélevé de frais judiciaires.

3.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours.

Lausanne, le 27 mai 2016

Au nom de la Cour de droit pénal

du Tribunal fédéral suisse

Le Président : Denys

La Greffière : Gehring

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.